

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3230

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Cession, à titre onéreux, de lots de copropriété 1315, 1265 et 1455 situés 60 rue Guynemer

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3230**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Cession, à titre onéreux, de lots de copropriété 1315, 1265 et 1455 situés 60 rue Guynemer

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération du NPNRU Saint-Priest Bellevue fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte de la cession

La Métropole possède une trentaine de biens sur les copropriétés Terraillon et Caravelle à Bron, acquis dans le cadre du NPNRU, afin de proposer un relogement à certains ménages concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Dans le cadre de l'opération NPNRU Bellevue à Saint-Priest, le bâtiment O sera démoli.

La famille Memic, composée de quatre adultes, occupe actuellement un logement du bâtiment O situé 39 rue George Sand à Saint-Priest en qualité de propriétaire.

Aussi, dans le cadre du relogement mis en œuvre au sein de l'opération de renouvellement urbain de Saint-Priest Bellevue et, plus particulièrement, de la décohabitation de cette famille dont le bien est en cours d'acquisition, la famille Memic a manifesté son souhait de se porter acquéreur de trois appartements appartenant à la Métropole, situés dans le quartier de Terraillon à Bron.

La cession d'un appartement avec cave et garage à madame et monsieur Sejdalija Memic permettra de mettre fin à une situation de suroccupation du logement qu'ils occupent actuellement avec leur famille dans le quartier Bellevue à Saint-Priest.

II - Désignation des biens cédés

Par acte notarié des 24 et 29 octobre 2007, la Communauté urbaine de Lyon a acquis un appartement formant le lot n° 1315, une cave formant le lot n° 1265 ainsi qu'une place de parking formant le lot n° 1455 de la copropriété Terraillon, situés au 60 rue Guynemer à Bron.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission permanente d'approuver la cession à madame et monsieur Sejdalija Memic, des biens suivants :

- un appartement de type T2, d'une superficie d'environ 43 m², situé au 2^{ème} étage de l'immeuble, formant le lot n° 1315 avec les 222/223840 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 222/13861 des parties communes particulières attachées à ce lot,

- une cave formant le lot n° 1265 avec les 3/223840 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 3/13861 des parties communes particulières attachées à ce lot,

- une place de parking formant le lot n° 1455 avec les 6/223840 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 6/840 des parties communes particulières attachées à ce lot,

le tout situé sur la parcelle cadastrée B 1938, dans la copropriété Terraillon, 60 rue Guynemer à Bron.

III - Conditions de la cession

Aux termes du compromis, la Métropole cèdera les biens en cause, libres de toute occupation, au prix de 59 000 €.

La diminution du prix de vente de ces lots tient compte de l'état des biens et des travaux nécessaires à rendre l'appartement habitable.

L'acquéreur accepte l'ensemble des travaux et aménagements nécessaires et la responsabilité de leur mise en œuvre sera à sa charge exclusive. Cette condition a été un élément déterminant de l'acceptation de l'acquéreur afin de libérer l'appartement situé dans le périmètre de l'expropriation, situé 39 rue George Sand à Saint-Priest, cette cession intervenant dans le cadre de l'opération Bellevue à Saint-Priest.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de ne pas retenir l'avis de la direction de l'immobilier (DIE) de l'État concernant le prix de cession ;

Vu le termes de l'avis de la DIE du 28 juillet 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 59 000 € à madame et monsieur Sejdalija Memic, d'un appartement de type T2 d'une superficie d'environ 43 m², d'une cave et d'une place de parking formant respectivement les lots n° 1315, n° 1265 et n° 1455 de la copropriété Terraillon, biens cédés libres de toute occupation, situés 60 rue Guynemer à Bron, sur la parcelle cadastrée B 1938, dans le cadre de l'opération de relogement relevant de l'opération de renouvellement urbain du quartier Terraillon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 11 avril 2022, pour un montant de 44 123 001,61 € en dépenses et 24 393 906,13 € en recettes, sur l'opération n° OP17O827.

4° - La cession sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 59 000 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 9 443,63 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P17O2762.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-317016-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
